

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA 151<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,  
TENUE LE MARDI 26 SEPTEMBRE 2023 À 18 H AU THÉÂTRE DU COIN (A-206)**

<b>Présences</b>	:	Véronique Assor, Stéphane Chouinard, Jonathan Gariépy, Estéban Harguindeguy, Geneviève Laporte, Mathilde Leduc, Caroline Otis et Éric Prévile
<b>Absences confirmées</b>	:	Joffrey Bouchard, Stéphane Jean-Bart, Valérie Leblanc, Stéphane Mercier et Johanne Prud'homme
<b>Invitées</b>	:	Sonia Ducharme-Beausoleil, Pascale Dupaul, Mariève Fortin et Sonia Théberge
<b>Présidence d'assemblée</b>	:	Olivier Thibert
<b>Secrétaire d'assemblée</b>	:	Julie Bourgault

---

**151.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h 03.

L'assemblée est informée qu'en l'absence de monsieur Stéphane Mercier monsieur Olivier Thibert, vice-président, agira à titre de président d'assemblée.

On mentionne également que madame Julie Bourgault est présente à titre de secrétaire d'assemblée en remplacement de madame Chantale Gagné.

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres :

- Monsieur Jonathan Gariépy, membre représentant les établissements d'enseignement de niveau universitaire.
- Madame Mathilde Leduc, étudiante en Sciences humaines, membre choisi par les étudiants.

On souligne également la présence de madame Sonia Théberge, directrice adjointe par intérim du Service des programmes et du développement pédagogique, en remplacement de madame Cynthia Lemieux. Madame Théberge sera remplacée au conseil d'établissement par un autre membre du personnel professionnel. Une demande a été effectuée auprès du syndicat des professionnels afin que les démarches soient enclenchées pour recruter une nouvelle personne.

**151.2 Adoption de l'ordre du jour**

**CECL230926-01**

*Sur proposition de madame Véronique Assor, dûment appuyée par monsieur Estéban Harguindeguy, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

151.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

151.2 Ordre du jour

Pour

Adoption

151.3	Procès-verbal du 13 juin 2023	Adoption
151.4	Suite du procès-verbal	
151.5	Parole à l'assemblée	
151.6	Déclaration d'intérêts 2023-2024 <i>Présenté par : Caroline Otis, directrice</i>	Présentation
151.7	Bilan d'implantation du programme Techniques d'intégration multimédia (TIM) <i>Présenté par : Pascale Dupaul, directrice adjointe</i> <i>Service des programmes et du développement pédagogique</i>	Adoption
151.8	Bilan du plan de réussite institutionnelle 2015-2020 <i>Présenté par : Sonia Théberge, directrice adjointe</i> <i>Service des programmes et du développement pédagogique</i>	Présentation
151.9	Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	Avis
151.10	Comité d'appel en lien avec le Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep de Lanaudière (#7)	Nominations
151.11	Plan de travail du conseil d'établissement 2023-2024 <i>Présenté par : Caroline Otis</i>	Adoption
151.12	Rapport de la direction <i>Présenté par : Caroline Otis</i>	Présentation
151.13	Autres points	
151.14	Dépôt de documents	Dépôt
151.14.1	Bilan 2022-2023 et plan de travail 2023-2024 du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	
151.14.2	Bilan 2022-2023 et plan de travail 2023-2024 des Services adaptés (SAIDE)	
151.14.3	Clientèle – Automne 2023	
151.15	Prochaine assemblée : mardi 7 novembre 2023 à 18h	
151.16	Levée de l'assemblée	

Adoptée à l'unanimité.

**151.3 Adoption du procès-verbal du 13 juin 2023**

**CECL230926-02**

*Sur proposition de madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par madame Véronique Assor, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 150<sup>e</sup> assemblée ordinaire tenue le 13 juin 2023.*

Adoptée à l'unanimité.

**151.4 Suite du procès-verbal**

Quelques suivis sont effectués, notamment :

- Le conseil d'administration a adopté les documents suivants lors de l'assemblée du 14 juin 2023 :
  - Le budget de fonctionnement 2023-2024 du Cégep régional de Lanaudière;
  - La politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française du Cégep régional de Lanaudière.
- Le rapport de la direction a été transmis aux membres le 19 juin 2023.
- Suite à la transmission aux membres du sondage de satisfaction, des réponses ont été reçues. Les résultats seront présentés à une assemblée ultérieure.

**151.5 Parole à l'assemblée**

Sans objet.

**151.6 Déclaration d'intérêts 2023-2024**

*Présenté par : Caroline Otis, directrice*

Madame Caroline Otis informe l'assemblée que cette mention portant sur la confidentialité a été ajoutée au document : « À titre d'administrateur, je m'engage à ne divulguer à quiconque, ni utiliser à mon avantage personnel l'information confidentielle qui me parvient dans l'exercice de mes fonctions. » Ce qui signifie que les informations transmises durant les assemblées doivent rester confidentielles et ne peuvent être utilisées à d'autres fins.

Elle informe les membres qu'ils recevront d'ici peu le formulaire afin qu'il puisse le signer et le retourner par courriel.

**151.7 Bilan d'implantation du programme Techniques d'intégration multimédia (TIM)**

*Présenté par : Pascale Dupaul, directrice adjointe du Service des programmes et du développement pédagogique*

Madame Pascale Dupaul débute sa présentation en mentionnant que le programme Techniques d'intégration multimédia a été implanté à la session d'automne 2019. Depuis, une cohorte d'étudiants

a diplômé à l'hiver 2022. L'objectif visé par l'évaluation du programme au terme d'un cycle d'implantation est de déterminer si la mise en œuvre des objectifs et standards du devis ministériel et des intentions éducatives locales du programme s'est effectuée de façon appropriée et conséquente aux résultats attendus.

On mentionne que ce bilan fait état de la cohérence et de l'efficacité du programme, de la conformité des ressources humaines, matérielles et financières ainsi que de la qualité de la gestion du programme. Il analyse également les données sur les inscriptions, la réussite, la persévérance ainsi que sur la diplomation. Afin de pouvoir tirer des conclusions sur ces objectifs, une consultation a été effectuée auprès des étudiants finissants. Lors de la prochaine évaluation du programme, il est prévu de consulter les étudiants toutes les sessions afin d'avoir un échantillonnage plus représentatif.

Finalement, le bilan tient compte des modifications déjà apportées à la grille de cours pour la cohorte 2023-2024. Il présente un portrait positif de l'implantation du programme et de sa mise en œuvre depuis 2019. Les données montrent que le programme est de qualité dans son ensemble. Les évaluations des stages ont permis de constater que les finissants maîtrisent les compétences du programme.

***Attendu** que la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) prévoit que le Cégep de Lanaudière à L'Assomption a la responsabilité d'évaluer la qualité et la mise en œuvre de ses programmes d'études;*

***Attendu** que l'article 20 du Cadre de référence pour la gestion des programmes d'études prévoit le dépôt d'un bilan d'implantation à la suite de la diplomation de la première cohorte d'un nouveau programme ou d'un programme actualisé;*

***Attendu** que le bilan d'implantation analyse différentes facettes du programme, dont la cohérence du programme, la réussite et l'adéquation des ressources humaines, financières et matérielles;*

***Attendu** l'avis favorable du comité de programme le 26 mai 2023;*

***Attendu** l'avis favorable de la commission des études du 19 septembre 2023;*

***Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

### **CECL230926-03**

*Sur proposition de monsieur Éric Prévile, dûment appuyée par monsieur Estéban Harguideguy, il est résolu d'adopter le bilan d'implantation du programme Techniques d'intégration multimédia.*

Adoptée à l'unanimité.

**151.8 Bilan du plan de réussite institutionnelle 2015-2020**

*Présenté par : Sonia Théberge, directrice adjointe, Service des programmes et du développement pédagogique*

Madame Sonia Théberge débute sa présentation en faisant état des travaux qui ont été menés. Chaque année, les départements sont invités à recenser leurs actions en lien avec leurs objectifs. Toutefois, il a été constaté que certaines données sont manquantes, notamment en raison de la pandémie. Toutefois, malgré ce contexte difficile, l'analyse des données recueillies a permis de conclure qu'un grand nombre d'actions spécifiques a été mis en place afin d'appuyer les étudiants dans leur réussite. Par contre, ces données ne permettent pas de rendre compte des retombées de ces actions. À la suite de ce constat, des recommandations ont été proposées et celles-ci ont été incluses dans le plan de réussite éducative (PRE) 2023-2028.

**151.9 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption**

*Attendu les dispositions de l'article 13 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui indique que la direction des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) ainsi que du diplôme d'études collégiales sans mention et soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une adoption par le conseil d'administration ;*

*Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

**CECL230926-04**

*Sur proposition de madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par monsieur Jonathan Gariépy, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministère de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant : **CA 2023060501.***

Adoptée à l'unanimité.

*Attendu les dispositions de l'article 14 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui indique que le Service de la formation continue recommande les étudiants admissibles à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) et soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une adoption par le conseil d'administration ;*

*Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

**CECL230926-05**

*Sur proposition de monsieur Estéban Harguindeguy, dûment appuyée par madame Mathilde Leduc, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales (AEC) aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.*

Adoptée à l'unanimité.

**151.10 Comité d'appel en lien avec le Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep de Lanaudière (#7)**

Selon le Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière (#7), le conseil d'établissement d'un collège constituant doit procéder à la nomination de membres et de membres substitués d'un comité d'appel pour entendre les étudiants qui se prévalent d'un droit de recours prévu dans le règlement face à certaines sanctions sévères.

Selon l'article 7.2 du règlement, le comité est composé de trois personnes, dont la direction générale du Cégep régional de Lanaudière qui préside le comité et de deux autres personnes nommées par le conseil d'établissement, soit la présidence du conseil d'établissement et un autre représentant nommé par le conseil d'établissement.

**CECL230926-06**

Sur proposition de madame Véronique Assor, dûment appuyée par madame Mathilde Leduc, il est résolu de nommer les personnes suivantes au comité d'appel pour 2023-2024.

Membre #1 : Stéphane Mercier  
Membre #2 : Olivier Thibert

Substitut du membre # 1 : Esteban Harguindeguy  
Substitut du membre # 2 : Jonathan Gariépy

Adoptée à l'unanimité.

**151.11 Plan de travail du conseil d'établissement 2023-2024**

*Présenté par : Caroline Otis*

Dans le but de permettre aux membres du conseil d'établissement d'exercer les droits et les pouvoirs qui leur sont dévolus par la loi, la direction du collège constituant de L'Assomption a élaboré un plan de travail des travaux et des objets prévus pour l'année scolaire 2023-2024.

Ce document permet au conseil d'établissement de connaître les échéanciers et d'assumer efficacement son rôle pour les dossiers qui relèvent de sa responsabilité, et ce, afin de répondre aux besoins éducatifs de nos étudiants.

Madame Caroline Otis porte à l'attention des membres que la présentation du plan de travail a été effectuée de façon à ce que les dossiers prévus durant l'année soient triés par date d'assemblée. Ceci permet d'avoir un meilleur aperçu du nombre de sujets traités lors de chaque rencontre. Cet échéancier n'est qu'une prévision et il est possible que la présentation de certains dossiers soit devancée ou repoussée.

*Attendu que le plan de travail 2023-2024 permet au conseil d'établissement de connaître les échéanciers et d'assumer efficacement son rôle pour les dossiers qui relèvent de sa responsabilité, et ce, afin de répondre aux besoins éducatifs de nos étudiants;*

*Attendu que ce document assure un meilleur arrimage entre les différentes instances, soit la commission des études et le conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière;*

*Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

#### **CECL230926-07**

*Sur proposition de madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par madame Véronique Assor, il est résolu d'adopter le plan de travail du conseil d'établissement pour l'année 2023-2024.*

Adoptée à l'unanimité.

#### **151.12 Rapport de la direction**

*Présenté par : Caroline Otis*

Madame Otis présente brièvement les activités qui ont eu lieu au Cégep depuis la dernière rencontre, notamment :

- L'après-midi pédagogique qui s'est tenu le 17 août suivi d'une fiesta mexicaine pour souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire du passage du Cégep à L'Assomption vers le réseau public;
- La tenue d'un événement VIP le 18 août pour les nouveaux étudiants. Environ 500 nouveaux étudiants y ont participé.
- Le Festival Révél'Assom qui a eu lieu du 21 au 24 août 2023 où plusieurs activités ont été organisées telles que le BBQ des Cyclones et le Carnaval culturel.
- Le changement de nom pour le programme Techniques d'orthèses visuelles qui se nommera dorénavant Optique et lunetterie.

Le rapport complet de la direction sera transmis aux membres par courriel.

#### **151.13 Autre point**

Sans objet.

**151.14 Dépôt de document**

**151.14.1 Bilan 2022-2023 et plan de travail 2023-2024 du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption**

**151.14.2 Bilan 2022-2023 et plan de travail 2023-2024 des Services adaptés (SAIDE)**

**151.14.3 Clientèle – Automne 2023**

Ces documents ont été transmis aux membres avec la convocation.

**151.15 Prochaine assemblée**

La prochaine assemblée se tiendra le mardi 7 novembre à 18h.

**15.16 Levée de l'assemblée**

**CECL230926-08**

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 18 h 41.

---

Olivier Thibert  
Vice-président du conseil d'établissement  
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

---

Caroline Otis  
Directrice  
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

/jb